



Politique québécoise de la jeunesse
Commentaires et recommandations d'Éducaloi

1^{er} octobre 2015

Éducaloi en bref

Fondé en 2000, [Éducaloi](#) est un organisme sans but lucratif enregistré à titre d'organisme de bienfaisance, qui occupe un rôle de premier plan dans l'amélioration de l'accès à la justice au Québec.

Dédié à informer les Québécois et Québécoises de leurs droits et leurs obligations dans un langage clair et accessible, nos initiatives visent bien plus que la simple transmission de connaissances juridiques. En effet, elles cherchent à favoriser chez les citoyens le développement de véritables compétences juridiques ainsi que de certains réflexes en ce qui a trait à la place du droit dans leur vie quotidienne.

Depuis plus de 15 ans, notre équipe de juristes a développé une solide expertise en matière de vulgarisation juridique. Cela nous amène à analyser rigoureusement les enjeux juridiques tout en accordant une grande importance aux aspects communicationnels d'un message. Cette approche s'inscrit notamment dans le type pédagogique dont nous faisons la promotion de même que dans le changement de paradigme communicationnel que nous cherchons à initier au sein de la communauté juridique.

Nous sommes convaincus que l'éducation juridique est à la base de l'engagement citoyen. C'est dans cette optique que nous souhaitons, de par notre expérience et notre expertise, participer à la consultation publique sur le renouvellement de la *Politique québécoise de la jeunesse*.

Plus précisément, nous vous soumettons notre réponse à la question soulevée à l'axe IV : « Quels sont les meilleurs moyens d'encourager l'exercice d'une citoyenneté active et plurielle par les jeunes? ».

AXE IV : Une citoyenneté active et plurielle

« Quels sont les meilleurs moyens d'encourager l'exercice d'une citoyenneté active et plurielle par les jeunes? »

Le 4^e axe de la Politique concerne l'« engagement citoyen » des jeunes. En raison de la polysémie de cette expression, il nous semble important d'en préciser le sens.

En effet, nous devons préciser l'importance que nous accordons à la sphère juridique comme composante essentielle de la participation citoyenne et du plein épanouissement d'une citoyenneté active et plurielle.

Il s'agit d'un élément trop souvent passé sous silence, alors qu'il permet de mieux comprendre les composantes sociales, culturelles, économiques, politiques et démocratiques de la vie en société et d'être activement impliqué dans cette société.

Le droit : composante essentielle d'une société dynamique

Le droit n'est pas qu'un arrière-plan de la vie en société. Il ne s'agit pas, non plus, d'un simple accessoire du politique ou des institutions. Au contraire, le droit est une composante essentielle et à part entière d'une société dynamique.

Il y a en effet un caractère réciproque entre le droit et la société. S'il est vrai que la société fait évoluer le droit, le droit change également la société. Pensons par exemple aux médecins qui hésitaient à pratiquer l'avortement, celui-ci étant juridiquement considéré comme un crime. Même son de cloche, aujourd'hui, pour l'aide médicale à mourir.

Autrement dit, le droit n'est pas qu'un outil mis à la disposition des acteurs sociaux afin d'organiser et balancer les pouvoirs au sein de la société. Il est aussi un vecteur de régulation sociale auquel les jeunes doivent s'intéresser. Ils s'assureront alors de comprendre la société dans laquelle ils vivent (c'est-à-dire les règles que la société a mises en place) et de pouvoir la faire évoluer (en modifiant les règles en place)!

L'éducation des jeunes

Selon nous, devenir un citoyen actif, averti et conscient de la société qui l'entoure passe nécessairement par le **développement de compétences**, à savoir :

- connaître les grands principes du droit;
- reconnaître la nature juridique d'une situation; et
- être en mesure d'agir de manière éclairée en fonction de ses positions.

Connaitre les grands principes du droit

Les débats de société dans lesquels le juridique est au cœur de la polémique ne sont pas inhabituels. Pour s'en convaincre, nous n'avons qu'à penser à quelques récents débats qui ont fait les manchettes.

Prenons, par exemple, le verdict de non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux de Guy Turcotte. Cette affaire a soulevé les passions, mais est-ce que les enjeux juridiques étaient réellement compris? **Les considérations juridiques de ce verdict sont centrales et les ignorer rend le débat incomplet et stérile.**

Plus récemment encore, l'affaire du chanteur Jérémy Gabriel contre l'humoriste Mike Ward a donné lieu à un débat d'idées, parfois hautement émotif. Dans ce débat, deux valeurs s'opposent. Deux valeurs qui relèvent en fait de la sphère juridique : le droit à l'égalité et la liberté d'expression. Il s'agit donc essentiellement d'un débat qui oppose deux droits fondamentaux qui doivent coexister.

Les citoyens médiatisent abondamment leurs opinions notamment sur les réseaux sociaux. Or, l'opinion populaire peut avoir un certain poids politique. **Il est primordial d'outiller les citoyens pour qu'ils soient en mesure de comprendre les enjeux complets d'un débat ou d'une situation et d'intervenir globalement et efficacement. Cela ne peut se faire sans la sphère juridique.**

C'est pourquoi nous insistons sur l'importance d'inclure l'éducation juridique comme composante de la *Politique québécoise sur la jeunesse*. Il s'agit, en effet, d'un des meilleurs moyens d'encourager l'exercice d'une citoyenneté active et plurielle par les jeunes.

Reconnaitre la nature juridique d'une situation

Qu'il s'agisse d'un débat social de grande ampleur ou encore, à plus petite échelle, de la contestation d'une réglementation municipale, d'un recours en vertu d'une loi, du dépôt d'une plainte en déontologie policière ou d'un recours collectif : la capacité du public à identifier la nature juridique d'une situation constitue une courroie essentielle de la participation citoyenne au quotidien.

Lorsque la nature juridique d'une problématique est identifiée, le citoyen peut ainsi, en son nom ou au nom de la société civile, **prendre position et agir efficacement.**

Être en mesure d'agir concrètement en fonction de ses positions

Il est donc primordial que les jeunes (1) **saisissent les enjeux** de société et de construction étatique pour pouvoir ensuite (2) **s'engager** dans le processus de délibération sociale et démocratique.

Nos recommandations

Les citoyens doivent être en mesure d'identifier et d'interpréter les enjeux sociaux sous l'angle du droit pour pouvoir agir efficacement.

À la page 47 du document de consultation, il est écrit que :

« L'acquisition des valeurs de vie en société et l'apprentissage du fonctionnement de la démocratie se font à l'aube de la jeunesse. C'est à ce moment qu'une personne se familiarise avec les diverses institutions qui composent la société et qu'elle développe sa capacité de former des opinions et le désir de les mettre en pratique. L'engagement citoyen est la réponse à cette aspiration ». [Nous soulignons]

Nous croyons aussi que l'éducation des jeunes est à la base de l'engagement citoyen. La jeunesse est, en effet, une période propice pour :

- **apprendre** le rôle et le fonctionnement des instances démocratiques et des pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires de l'État;
- **apprendre** les grands principes de notre système juridique québécois et canadien.

Ces apprentissages sont nécessaires pour pouvoir ensuite :

- **se positionner** sur les enjeux de société; et
- **faire valoir** ses positions.

Il n'est pas rare que l'opinion des jeunes se distingue de celle des autres tranches d'âge, notamment sur les questions environnementales¹. Même son de cloche autour de la question de la Charte des valeurs, pour laquelle la divergence d'opinions entre les plus jeunes et les plus âgés était marquée². L'impact qu'ils peuvent avoir sur l'évolution des mœurs de notre société est donc bien réel.

Pourtant, les lieux où les jeunes peuvent comprendre les enjeux juridiques d'un débat manquent. Les lieux où ils sont appelés à discuter, débattre et proposer manquent aussi.

¹ Voir le Sondage sur la recherche scientifique et sur les aspirations des jeunes québécois réalisé par Léger et mené pour l'Institut du Nouveau Monde (INM) en février 2015. En ligne au : http://inm.qc.ca/wp-content/uploads/2015/03/sondage-l%C3%A9ger_1304.pdf (consulté le 28 septembre 2015).

² Voir le sondage réalisé par Léger Marketing et mené pour le Montreal Gazette et l'Institut canadien des identités et des migrations ont mandaté en janvier 2014. En ligne au : <http://acs-aec.ca/pdf/polls/La%20Charte%20des%20valeurs.pdf> (consulté le 28 septembre 2015).

Compte tenu de tout ce qui précède et :

- parce que plusieurs aspects de la vie en société ont un aspect juridique;
- parce qu'il est possible de créer une dynamique où l'on parle d'enjeux de société;
- parce que le citoyen qui veut se mobiliser et participer au débat doit le faire de manière éclairée;
- parce que l'évolution du droit et l'évolution des mœurs sont intimement liées; et
- parce que la jeunesse est un moment privilégié pour susciter l'engagement citoyen.

Nous aimerions émettre les recommandations suivantes.

RECOMMANDATION 1 : Favoriser les initiatives d'**éducation juridique** des jeunes afin de faciliter et de rendre plus efficace leur engagement citoyen. Les initiatives d'éducation doivent être accessibles de multiples façons (ex. : dans les écoles secondaires et cégeps, sur une plateforme Web, par le biais de rendez-vous ponctuels, etc.).

RECOMMANDATION 2 : Favoriser la création de lieux qui permettrait aux jeunes de **comprendre** les enjeux juridiques soulevés par l'actualité ou les projets de loi (explications en langage clair) et de pouvoir **s'exprimer d'une manière éclairée** sur les enjeux sociaux susceptibles de transformer les règles en vigueur.